

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Traitement du bois (chimique ou thermique)	Créosote	Possible	Créosote utilisable uniquement pour le traitement de certains bois au contact du sol (poteaux, traverses de chemins de fer).
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Possible	Dégagement possible lors de la chauffe du bois par l'intermédiaire de brûlots, notamment pour la fabrication de tonneaux (opérations de cintrage ou de bousinage). Lors du chauffage en étuve, il n'y a pas de dégagement de HAP.
	Formaldéhyde	Certaine	Composé naturel du bois émis lors des opérations de traitement thermique.
Décapage de bois peints ou vernis	Trichloroéthylène	Exceptionnelle	L'utilisation du trichloroéthylène n'est plus autorisée depuis 2016 (Reach ann. XIV) sauf autorisation spécifique.
	Dichlorométhane	Possible	Solvant présent dans certains produits de décapage utilisables en installation industrielle. Se reporter à la FAS 3 pour un avis sur la substitution du dichlorométhane.
	Composants de peintures	Voir la fiche FAR 12 (Fabrication de peintures) pour identifier les cancérogènes susceptibles d'être rencontrés dans les peintures.	
Sciage et usinage (tournage, perçage, ponçage...)	Poussières de bois	Certaine	
	Formaldéhyde	Certaine	Composé pouvant être émis par des bois bruts, des reconstitués, des agglomérés ou des contreplaqués fabriqués à l'aide de résines à base de formaldéhyde (aminoplastes ou phénoplastes).

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Exceptionnelle	Composés pouvant être émis lors de l'échauffement du bois traité à la créosote.
	Pentachlorophénol	Exceptionnelle	Substances anciennement utilisées pour la préservation du bois jusqu'en 2008.
	Arsenic		
	Composés du chrome VI		
Fabrication de panneaux de bois	Pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres, de contre-plaqués, d'agglomérés, de lamellés-collés ou de stratifiés, se reporter à la fiche FAR 4.		
Préparation de surface	Poussières de bois	Certaine	Émises lors des opérations de préparation des surfaces (ponçage).
Collage, placage	Formaldéhyde	Très probable	Substance utilisée dans la fabrication de colles à base de résines aminoplastes ou phénoplastes.
Rebouchage	Silice cristalline	Possible	Présence dans certaines pâtes à bois.
Opérations de finition (application de peintures, vernis, vitrificateurs, lasures...)	Formaldéhyde	Possible	Substance utilisée pour la fabrication de résines urée-formol (voir la fiche FAS 23 pour un avis sur la substitution de ces résines).
	<i>Dioxyde de titane</i>	Possible	Produit utilisé en tant que pigment et comme agent opacifiant.
	<i>2-Butanone oxime</i>	Possible	Agent anti-peau présent dans certains produits de finition.
	<i>Composés solubles du cobalt</i>	Possible	Utilisés en tant qu'agents siccatifs.
Pour les opérations de finition avec mise en œuvre de peintures, se reporter à la fiche FAR 22.			
Nettoyage, entretien et maintenance des équipements	Poussières de bois	Certaine	Solvants présents dans certains produits de nettoyage.
	<i>Méthylisobutylcétone (MIBK)</i>	Possible	
	Trichloroéthylène	Possible	
	Dichlorométhane	Possible	
	<i>Cobalt</i>	Possible	Métal présent dans l'abrasif (ou stellite) utilisé pour l'affûtage des outils de coupe.
	Cobalt métal en présence de carbure de tungstène	Possible	Métal entrant dans la fabrication de certains outils en carbure de tungstène, pouvant être émis lors de leur affûtage.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Manutention mécanique	Poussières de bois	Certaine	
	Emissions de moteurs diesel	Très probable	Émis par les chariots automoteurs diesel.

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérigène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérigène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « [Agents chimiques CMR](#) »

Fiche d'aide au repérage « [Présentation des fiches d'aide au repérage des cancérigènes \(FAR\)](#) » (FAR 0)

Dossier web du site INRS « [Cancers professionnels](#) »

Dossier web du site INRS « [Poussières de bois](#) »

Fiche d'aide à la substitution des cancérigènes « [Dichlorométhane. Décapage de façades ou graffitis](#) » (FAS 3)

Fiche d'aide à la substitution des cancérigènes « [Résine urée-formol. Vitrification des sols en bois](#) » (FAS 23)

Fiche d'aide au repérage des cancérigènes « [Fabrication de panneaux de bois](#) » (FAR 4)

Fiche d'aide au repérage des cancérigènes « [Fabrication de peintures](#) » (FAR 12)

Fiche d'aide au repérage des cancérigènes « [Métiers de la peinture](#) » (FAR 22)

Pour agir sur les risques

Page web du site INRS « [L'essentiel sur les poussières de bois. Des outils pour agir en prévention](#) »

Page web du site INRS « [Transformation du bois](#) »

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 21 • Mise à jour mai 2019

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr